

CGT DS Smith S^t Just
10 rue Auguste Bonamy
60130 S^t Just en Chaussée

DS Smith Nord-Est Établissement de S^t Just
A L'attention de M. MAGNIER, Directeur
10 rue Auguste BONAMY
60130 S^t Just en Chaussée

A S^t Just le 19 janvier 2024.

Objet : négociation accord temps de travail.

Monsieur le Directeur

Depuis votre arrivée, vous avez émis le souhait de revoir notre accord temps de travail car vous faites un amalgame entre temps de travail et organisation du travail qui sont deux choses différentes. Votre volonté de revoir cet accord s'est accélérée début 2023 avec la situation compliquée dans laquelle DS Smith a plongé notre site de production. Il nous paraît important d'insister sur le fait que ce sont les décisions du groupe et votre incapacité à gérer notre site qui l'a mis dans cette situation. Les salarié.es ne peuvent être en aucun cas tenu.es responsable l'état actuel du site même si ce sont celles et ceux qui créent la richesse qui seront les grandes victimes de vos positions stratégiques.

Comme vous nous l'avez rappelé et rabâché à mainte reprise, la négociation de notre accord temps de travail est la clé d'entrée des futurs investissements et du redressement du site. Vous êtes même allés jusqu'à nous dire que cette contrepartie avait été demandé au niveau de Miles ROBERTS. Permettez-moi tout de même, Monsieur le Directeur, d'en douter. Il me paraît invraisemblable que Miles ROBERTS ait demandé de revoir l'accord temps de travail de S^t Just, je suis même convaincu qu'il ne se soucis pas de ce type de sujet. Qu'à cela ne tienne, avant toute chose, plusieurs questions restent sans réponse à ce jour, je me permets donc de vous les reposer. Espérant cette fois-ci avoir des réponses. Cela permettrait d'avoir une négociation sincère et loyale :

- ☞ Montant des économies attendues à court et moyen terme si nous avons un nouvel accord temps de travail ?

- ☞ Nous voulons connaître les raisons qui vous ont poussé à sortir l'accord temps de travail de l'APC, car c'est vous qui nous avez vendu l'accord temps de travail dans l'APC ?
- ☞ Liste des investissements qui seront faits et dans quel délai sur le site de S^t Just si nous signons un nouvel accord temps de travail ?
- ☞ Avec combien de salarié.es comptez-vous faire tourner le site à court et moyen termes ?

Il va de soi que nous voulons des réponses écrites à nos questions, sans cela, difficile d'imaginer une négociation sérieuse et loyale.

La **CGT DS Smith S^t Just**, contrairement à vos écrits qui en disent long sur l'amour que vous portez à notre organisation syndicale, n'est pas là pour fermer le site de S^t Just, ce sont bien vos décisions qui pourront conduire à faire fermer notre site. Il me paraît indispensable de remettre les choses dans leur contexte. Il serait bien de prendre vos responsabilités plutôt que de chercher continuellement à jeter l'opprobre sur notre organisation syndicale. Là aussi, vos agissements donnent l'impression de quelqu'un qui met tout en œuvre pour stopper les négociations pour ensuite se dédouaner de toute responsabilité en cas d'échec. Malheureusement, que vous le vouliez ou non, vous êtes et resterez comme celui qui est en train de conduire le site à sa perte !

Venons-en au sujet principal, la négociation de notre accord temps de travail, qui pourra démarrer, nous l'espérons, une fois que vous aurez répondu à nos questions au combien légitimes.

Sur le temps de travail, voici la liste non exhaustive des points bloquant pour la **CGT DS Smith S^t Just** :

- ☞ Les 28 jours de CP, ce conquis historique, il n'est pas question de le perdre.
- ☞ Les 9 ex-RRED représentent, pour les salarié.es en 3X8 qui se les font payer, c'est-à-dire la grande majorité, une perte moyenne de 110€ sur 9 mois soit un peu plus de 82€ par mois.
- ☞ Le temps de pause à la MO2 qui aujourd'hui est reconnu en temps de travail effectif. Difficile, voir impossible d'imaginer un retour en arrière.
- ☞ La prime du dimanche pour les salarié.es de maintenance qui démarraient la faction le dimanche soir, là aussi, il n'est pas question d'avoir de perte de rémunération. A ce jour, vous n'avez d'ailleurs rien présenté sur vos intentions concernant ce service contrairement les dires de certains de vos « *petits collaborateurs* ».

Concernant nos revendications, nous souhaitons un accord qui permette de générer des RTT :

- ☞ Par exemple, pour le 3X8, la fermeture de tous les vendredis de nuit, un volume de RTT pourrait tout de même être généré.
- ☞ Pour le 2X8 et le 1X8, nous ne comprenons pas la volonté de changer le fonctionnement actuel. Nous pourrions échanger sur 4 postes de 8h et le vendredi en 2X7. Là aussi, un volume de RTT devrait être généré.
- ☞ Pour les salarié.es en journée, 3 postes de 8h ainsi que 2 postes de 7h en fin de semaine pourraient générer un volume de RTT.
- ☞ Pour la maintenance, ne sachant rien de ce que vous comptez faire, nous n'avons pas la volonté d'en discuter pour le moment. Le maintien du 4X8 pourrait donc rester en l'état.

- ☞ Pour le temps de pause des salarié.es en 1X8, 2X8 et 3X8, votre objectif étant de faire tourner en marche continue, nous voulons donc qu'une contrepartie soit prévue. Nous restons persuadés que cela n'apportera rien vu les volumes actuels. Malgré tout, nous vous demandons donc de nous présenter les gains financiers et de productivité attendus avec le travail en continu. Il nous faut connaître l'organisation qui sera mise en place pour permettre de tourner pendant les pauses.
- ☞ Pour finir, comme vous le savez, nous avons au mois de juin notre bilan de l'année. Les salarié.es qui ne sont pas malades bénéficient de majorations. Au moment des vacances, ce montant versé reste quelque chose d'important. Nous souhaitons donc que ce bilan puisse être remplacé par une prime de vacances versée à la même période au prorata temporis.

En attendant votre retour avec des réponses qui permettent de négocier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

LAPARLIERE Cédric

Délégué Syndical **CGT DS Smith S^t Just**



Copie :

- ☞ M^{me} LETUPE, RRH DS Smith S^t Just, 10 rue Auguste Bonamy 60130 S^t Just en Chaussée.
- ☞ M. CROISIER, DRH Groupe DS Smith 1 terrasse Bellini 92800 PUTEAUX.
- ☞ M. COLOMBET, Responsable des relations sociales 1 terrasse Bellini 92800 PUTEAUX.
- ☞ M^{me} ZORZANELLO, Inspectrice du Travail 101 avenue Jean MERMOZ 60000 BEAUVAIS.